

AVIS

20 juin 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2023

DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE

DE LA RÉGION NORMANDIE

Rapporteur général du budget :

Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote :

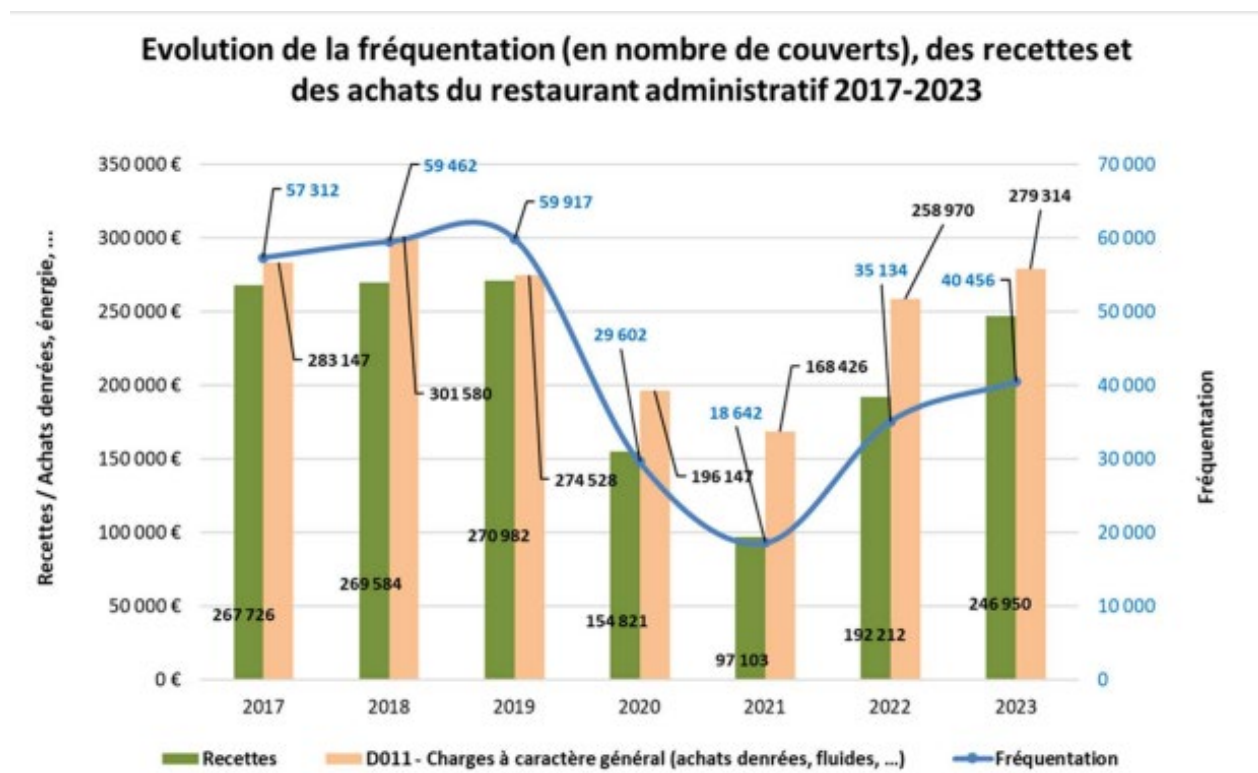
109 « pour »
3 « abstentions »



Les dépenses réelles du budget annexe de la restauration administrative¹ s'élèvent à 710,4 k€, dont 20,3 k€ en investissement (taux d'exécution de 17,5 %) et 690,1 k€ en fonctionnement (taux d'exécution de 93 %)

Les recettes encaissées au titre de l'exercice 2023 s'élèvent quant à elles à 720,8 k€, dont 30,7 k€ en investissement et 690,1 k€ en fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la vente des repas pour 247 k€ ainsi qu'au versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal pour 443 k€ (contre 477,5 k€ en 2022). La fréquentation du restaurant administratif s'est accrue de 18 % en 2023.



Le compte financier unique 2023 du budget annexe de la restauration administrative se traduit par les résultats suivants :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats antérieurs	Résultat
Investissement	20 258 €	30 677 €	84 756,66 €	95 175,37 €
Fonctionnement	690 105 €	690 105 €	0 €	0 €
Total réalisé	710 363 €	720 782 €	84 756,66 €	95 175,37 €

Le CESER renouvelle sa demande que le budget annexe de la restauration administrative soit rattaché au budget principal de la Région.

En conclusion, le CESER prend acte du compte financier unique 2023 du budget annexe de la restauration administrative.

¹ Dépenses d'investissement : acquisition de matériels pour le restaurant administratif / Recettes d'investissement : amortissements des matériels de cuisine et mobiliers des salles de restaurant.

Dépenses de fonctionnement : achats de denrées alimentaires, frais d'électricité et chauffage, équipements de protections individuelles, produits d'entretien, frais de personnel, etc. / Recettes de fonctionnement : repas vendus, droits d'admission et subvention d'équilibre versée par la Région.